

ÉVALUATION

AIDE À LA CRÉATION DE MEUBLÉS DE TOURISME

SYNTHÈSE – Décembre 2024

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Lancé en 2016, le dispositif « Gîte » vise à soutenir la création de :

- › **Gîtes de grande capacité** (10 couchages et plus) pour répondre à une carence d'offre d'hébergements,
- › **Gîtes de petite capacité** (4 à 9 couchages) localisés dans des territoires très vulnérables (éligibles seulement avant 2023),
- › **Gîtes d'étape et refuges de montagne.**



OBJECTIFS PRINCIPAUX

- ✓ Développer le tourisme local
- ✓ Développer l'économie de proximité
- ✓ Favoriser la création d'emplois

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- ✓ Travaux de gros œuvre (huisseries, planchers, isolation par l'extérieur et isolation de toiture)
- ✓ Travaux de second œuvre avec nécessairement des travaux d'optimisation énergétique
- ✓ Équipements et mobilier
- ✓ Travaux en faveur de l'inclusion sociale (accessibilité)
- ✓ Prestations extérieures de conseil et de diagnostic de performance énergétique du bâtiment dans le cadre du projet de développement



RÉALISATIONS

Entre 2018 et 2023, **221** meublés de tourisme ont reçu une **aide régionale**.



Aides votées : **7,3 millions d'euros**

L'ÉVALUATION : POURQUOI ET COMMENT ?

LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation a été lancée en janvier 2024 avec pour objectif de réaliser un bilan du dispositif afin de mieux cibler l'aide en matière de meublés de tourisme.

LA MÉTHODE

LE CHAMP



Période étudiée :
Janvier 2017 à
Juillet 2023



Analyse globale :
Sur l'ensemble du
territoire néo-
aquitain

LES QUESTIONS CLÉS

- Quel impact de la politique au regard des enjeux ?
- Quelle pérennité de l'offre de Gîtes ?
- Quels effets sur la création d'emploi et le développement du tourisme local ?
- Quelle répartition territoriale des aides ?

LES OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES



Analyse des données de suivi de la Région



Enquête auprès des bénéficiaires :

- ✓ 84 répondants
- ✓ **Taux de réponse : 43%**



Recherches relatives au **statut d'activité des gîtes aidés**



LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS



LA CRÉATION DE GÎTE POUR VALORISER SON PATRIMOINE

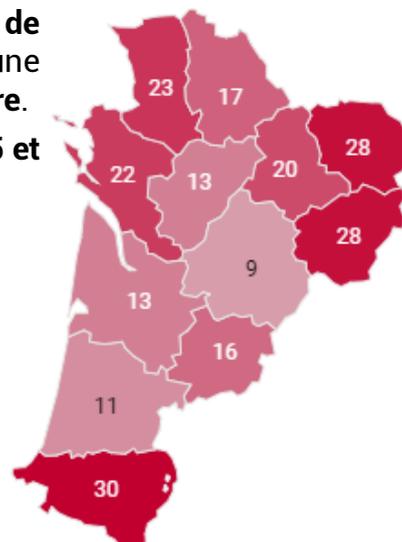
- › La grande majorité des répondants à l'enquête exerce cette activité en vue d'un **complément de revenu** (75%) et n'exploitent qu'un **seul hébergement** (80%).
- › La **valorisation d'une propriété personnelle constitue le principal objectif** à la création d'un meublé de tourisme.
- › Pour la commercialisation, l'utilisation des **plateformes de commercialisation** est largement privilégiée avec une proposition de location couvrant généralement **l'année entière**.
- › La majorité des gîtes affichent un **taux d'occupation entre 25 et 50%** (53%)



87% des gîtes aidés sont de **grande capacité** (minimum 10 lits).



La quasi-totalité des meublés sont situés dans **une zone où il existe d'autres solutions d'hébergement** (99%).



Nombre de dossiers par département

→ **95%** des aides votées concernent des projets situés dans une **commune rurale**



DES EFFETS EN TERMES D'EMPLOIS ET D'ACTIVITÉ LOCALE

- › Même si elles sont difficilement mesurables, la création de gîtes génère des retombées tant en termes d'**emplois directs** notamment pour la gestion et l'entretien, qu'indirects avec le recours à des **prestataires locaux**.



78% des gîtes emploient des **salariés** ou font appel à des **prestataires locaux**



56% des gîtes interrogés font appel à des **bénévoles**

- › L'ensemble des répondants à l'enquête estime que l'exploitation du meublé a un impact positif sur l'activité locale notamment auprès des **commerces d'alimentation et des restaurateurs** mais aussi des **activités touristiques proposées sur le territoire**.

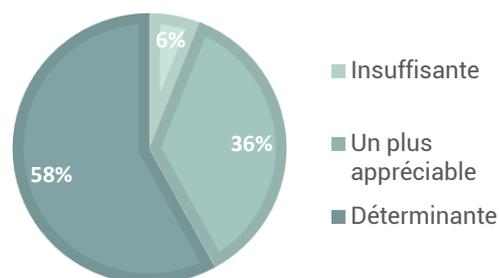


LE RÔLE DÉTERMINANT DE L'AIDE RÉGIONALE

- › L'aide de la Région est largement appréciée et apparaît même **déterminante pour la création du meublé pour la majorité des répondants**.

→ **Aucun répondant à l'enquête n'aurait pu créer son gîte sans l'aide régionale.**

APPORT DE L'AIDE RÉGIONALE



Source : enquête bénéficiaires dispositif Gîtes – Région NA



LA PÉRENNITÉ DES MEUBLÉS

- › **Le maintien en activité des meublés de tourisme apparaît important** et la proportion de meublés fermés est faible (6%).



76% des gîtes aidés entre 2017 et 2022 sont toujours en activité*

- › Les exploitants ont conscience que le maintien de leur activité exigera un **élargissement de l'offre de services** ainsi que des **investissements dans l'amélioration de la performance énergétique**.



90% des meublés ont réalisé des travaux en vue de limiter la **consommation énergétique**

*L'activité n'a pas débuté pour 6% des gîtes et aucune information n'a été trouvée pour 12%.